



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUIN 2018**

L'An deux mil dix huit, le onze juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, se réunira à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 15/18

Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX, Chloé MERLET, Jacques PERIDY, Martine VINCENDEAU, Stéphanie SCHIEL, Frédérique VOINEAU-ORGERIT.

Etaient absents : 3/18

Marc HILLAIRET avait donné pouvoir à Martine DURAND

Audrey MARIONNEAU, Isabelle de ROUX absentes excusées.

Secrétaire de séance :

Frédérique VOINEAU-ORGERIT a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Madame La Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux d'aménagement du centre bourg, secteur Mairie : Travaux complémentaires
- Travaux d'aménagement de la rue de Bretagne : Travaux complémentaires
- Interventions Musique et Danse pour l'année scolaire 2018-2019

1. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Travaux d'aménagement du centre bourg, secteur Mairie : Travaux complémentaires

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires au chantier de l'aménagement des abords de la Mairie doivent être réalisés et présente la décomposition du prix global et forfaitaire de la société COLAS Centre Ouest pour les travaux suivants :

- Fourniture et pose de tabourets eaux usées et eaux pluviales pour un montant de 1386.60 € HT
- Exécution de tranchée pour le réseau d'arrosage pour un montant de 1545 € HT
- et reprise d'enrobés entre le parking et l'école pour un montant de 1211.25 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- D'émettre un avis favorable à ces travaux complémentaires pour un montant total de 4142.85 € HT ;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

2. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Travaux d'aménagement de la rue de Bretagne : Travaux complémentaires
-

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires au chantier de l'aménagement de la rue de Bretagne doivent être réalisés et présente le détail quantitatif estimatif de la société COLAS Centre Ouest pour les travaux suivants :

- Réalisation d'un accès voirie pour un montant de 1520 € HT
- Réalisation d'un réseau eaux pluviales pour un montant de 2669.40 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- D'émettre un avis favorable à ces travaux complémentaires pour un montant total de 4189.40 € HT ;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

3. DEL. 11.06.2018 Enfance jeunesse

- Interventions Musique et Danse pour l'année scolaire 2018-2019
-

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental met à disposition de la Commune un accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2018-2019, comme pour l'année scolaire 2017-2018. Madame la Maire précise qu'il s'agit d'interventions de grande qualité appréciées par les enfants et les enseignants des deux écoles de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De maintenir l'accès à la culture pour les enfants des écoles de la commune en poursuivant les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2018-2019 à raison de 8 heures par classe pour les cycles 2 et 3, soit 56 heures maximum pour l'année ;
- De solliciter l'accompagnement organisationnel du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2018-2019 ;
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout acte s'y rapportant.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 Mai 2018

Le compte rendu de séance du 14 Mai 2018 ayant été envoyé à chaque membre du conseil municipal, Madame La Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention, émet un avis favorable.

Décision du Maire sur délégation

Par délibération du 20 Juillet 2015, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée. Madame La Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation :

- DIA zone UB Bâti 20 rue des cormiers
- DIA zone UB Non bâti rue des cormiers

4. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Subventions 2018 aux divers organismes et Contrat d'association 2018

Madame La Maire, invite le Conseil Municipal, après avis de la Commission Finances, à fixer le montant des subventions à attribuer pour l'année 2018 :

	Subvention 2017	Observations	Subvention 2018
OGEC pour le contrat d'association	55 191,76 €		54 175.96 €
C.C.A.S.	2 000,00 €		2000 €
Bibliothèque "à livres ouverts"	3 670,50 €	1.5 € x 2181 habitants + 300 € CD	3571.50 €
Compostons ensemble à GROSBREUIL	200,00 €		200,00 €
Groupeement de protection des cultures	305,00 €		305,00 €
CAUE Vendée	40,00 €		40,00 €
Centre culturel du Talmondaïs	300,00 €	Demande : 300 €	300 €
Protection civile	55,00 €		55,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Nieul le Dolent	337,05 €	0.15 € x 2181 habitants	327.15 €
RASED	348,00 €	Demande : 312 €	312 €
M.D.A.V	0 €	100 € minimum	0 €
MFR DES ACHARDS	0 €	3 élèves	0 €
MFR VENANSULT	0 €	4 élèves	0 €
MFR MAREUIL SUR LAY	0 €	1 élève	0 €
MFR L'HERBERGEMENT	0 €	1 élève	0 €
MFR OLLONNES ATLANTIC	0 €	4 élèves	0 €
MFR LA FERRIERE	0 €	1 élève	0 €
LYCEE NATURE LA ROCHE SUR YON	0 €	2 élèves	0 €
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	0 €	5 élèves : 450 €	0 €
BTP CFA VENDEE AFORBAT	0 €	9 élèves : 585 €	0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour, 1 voix contre (Chloé MERLET), 0 Abstention :

- Subventions 2018 :

- D'attribuer la subvention OGEC pour l'année 2018 tel qu'indiqué dans le tableau ci dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- Subventions 2018 :

- D'attribuer les subventions (hors OGEC) pour l'année 2018 tel qu'indiqué dans le tableau ci dessus ;

- Sorties scolaires de l'école publique et privée :

- D'attribuer pour les sorties scolaires une prise en charge de la Municipalité de 50% du montant total de chaque activité sachant que le montant de la prise en charge des activités annuelles par la Municipalité ne doit pas dépasser 43 € /enfant présent à l'activité par année scolaire.
- De préciser que pour les sorties scolaires la subvention sera versée sur présentation des factures et liste précise des élèves présents aux activités par l'école avant la rentrée de l'année scolaire suivant les sorties scolaires effectuées ;

- Photocopie :

- D'autoriser la gratuité des photocopies noir et blanc, en nombre raisonnable, (excepté les copies de livres) pour les Associations de la Commune
- Les associations doivent déposer leurs photocopies au plus tard le lundi pour les récupérer à partir du mercredi

- Salle polyvalente :

- D'autoriser la gratuité d'utilisation de la Salle Polyvalente pour les activités à but lucratif :
 - 2 fois par an pour les Associations de la Commune ayant une activité éducative, sportive ou culturelle,
 - 1 fois par an pour les autres Associations de la Commune ;
- D'autoriser Madame La Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Une réflexion sera faite sur la distinction des associations et la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

5. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Acquisition d'un four pour le restaurant scolaire
-

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour le remplacement et l'acquisition d'un four pour le restaurant scolaire

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De retenir le devis de la société Froid service 85 pour l'acquisition d'un four BONNET avec installation d'un adoucisseur pour le restaurant scolaire pour un montant total de 7079.12 € HT ;
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Demande d'acquisition parcelle D1305 Mme Carbonnet
-

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point dans l'attente de l'estimation des domaines.

DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Aménagement piste skate à l'Aire des lavandières
-

Suite à plusieurs interrogations sur l'installation d'une piste de skate, Madame La Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point à étudier de façon plus globale avec l'aménagement de l'aire des Lavandières.

6. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Prise en charge des frais pour le Commissaire enquêteur - Zone de loisirs
-

Madame La Maire présente au Conseil Municipal la notification de décision d'indemnisation fixant l'indemnité de Monsieur René GRELIER, commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique relative au projet d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio culturels et de loisirs sur la commune.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De procéder au règlement de l'indemnité de Monsieur René GRELIER, commissaire enquêteur pour un montant total de 1862.22 euros au fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

7. DEL. 11.06.2018 Aménagement du bourg

- Approbation du programme pour la construction de commerces et aménagement place des Meuniers
-

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la maire rappelle au conseil municipal la nécessité de construire des commerces et d'aménager la place des meuniers.

Madame la maire présente le projet de programme en indiquant que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, et propose que celui-ci soit approuvé. Ce projet présente les caractéristiques suivantes:

- La surface concernée par le projet de construction de commerces concerne 333 m² utiles au total. L'ensemble des travaux se décompose de la manière suivante :
 - Construction d'un café/restaurant avec cuisine sur place d'une surface utile de 169 m² (hors mobilier cuisine) et aménagement d'une terrasse de 45 m²,
 - Construction d'un salon d'esthétique d'une surface utile de 69 m²,
 - Construction d'une cellule commerciale brute pour une auto-école surface utile de 55 m² ainsi qu'un box,
 - Construction d'une cellule commerciale brute pour une agence immobilière d'une surface utile de 40 m²,
 - Aménagement de la place des meuniers en parking paysagers et création d'un lotissement d'habitations de 9 lots cessibles.
- Coût estimatif des travaux (valeur mai 2018) :
 - 860 400 € HT pour la partie bâtiment et VRD et acquisitions de terrains
 - L'investissement total opération comprenant les révisions et actualisations est de 1 098 816 € HT – valeur mai 2018.

Madame la maire propose, si ce programme est adopté, d'en décider la réalisation.

Madame la maire propose de lancer la procédure de mise en concurrence pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordinateur de sécurité, une société de reprographie de documents et tout autre intervenant dans le respect du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure à 221 000 € HT.

Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

DECIDE :

- o D'approuver et d'adopter le programme présenté par madame la maire pour un estimatif des travaux de 860 400 € HT pour la partie bâtiment et VRD et acquisitions de terrains (valeur mai 2018)

Considérant qu'il est d'une grande nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, le projet, tel qu'il est défini par le programme qui vient d'être adopté, et donc de mettre en œuvre les différentes procédures de mise en concurrence en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

DECIDE :

- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

DONNE :

- tous pouvoirs à Madame la maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
- tous pouvoirs à Madame la maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
- l'autorisation à Madame la maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,

8. DEL. 11.06.2018 Aménagement du bourg

- Aménagement du bourg – secteur Mairie : actes de sous traitance pour les prestations de signalisation horizontale et verticale, Mur-espaces verts.

Madame La Maire rappelle que par délibération en date du 22 Janvier 2018, le Conseil municipal a décidé :

- D'attribuer le marché d'aménagement du secteur Mairie à l'entreprise COLAS pour un montant total de 268 868.00 € HT

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, la société COLAS Centre-Ouest a présenté deux demandes d'acceptation de sous traitant :

1 - Ouest signalisation pour l'exécution des prestations de signalisation verticale et horizontale pour un montant de 18 499 € HT

2- CAJEV pour l'exécution des prestations de Mur-espaces verts pour un montant de 44 055.48 € HT

Ces montants sont inclus dans le montant du marché et ne sont pas en supplément du montant du marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- D'accepter les demandes de sous traitances telles qu'indiquées ci-dessus,
- D'autoriser Madame La Maire à signer les actes de sous traitances correspondants,

9. DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
-

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2003.590 du 2 Juillet 2003 « Urbanisme et Habitat »,

VU la loi n° 2000.1208 du 13 Décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 et R 153.8

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12/03/2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la notification du dossier au Préfet et aux Personnes Publiques Associées mentionnées au I et III de l'article en date du 19/01/2018,

VU l'avis de la CDPENAF en date du 31/08/2017,

VU l'arrêté n° 18-04 en date du 16/02/2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du P.L.U.,

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153.43 du code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- Décide d'approuver le dossier de modification n°1 du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153.20 à R 153.22 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- Dit que conformément aux articles L.153-22 et R 153.21 du code de l'Urbanisme, le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de GROSBREUIL et à la Préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.L.U. seront exécutoires dès la transmission au Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).
- Autorise Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire

10. DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Droit de préférence
-

Madame La Maire présente le courrier de l'office notarial de Maître MOUSSET chargé de la vente de parcelles boisées D 0006, D 0007 et D 0008 situées les Landes des Pelées.

Après avis de la commission urbanisme-assainissement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- De renoncer au droit de préférence conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code Forestier,
- D'autoriser Madame La Maire à signer tous documents correspondants,

11. DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Concession DSP du service public d'assainissement collectif de la commune : choix du mode de gestion
-

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, modifiés par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58,

Vu le rapport de la société unitud présentant l'audit de la convention actuelle et les différents modes de gestion envisageables pour assurer l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune de GROSBREUIL,

Madame la Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

La commune de GROSBREUIL exerce la compétence de collecte et traitement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. Les effluents sont traités à la lagune de GROSBREUIL.

La commune a délégué l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la société SAUR par un contrat d'affermage de 8 ans, arrivant à échéance le 31 décembre 2018.

Le service d'assainissement collectif de la commune présente les principales caractéristiques suivantes (données issues du rapport annuel du délégataire 2017) :

- 451 abonnés,
- 33 556 m³ d'eau facturés,
- 5 641 ml de canalisations d'eaux usées hors branchement,

Pour assurer la continuité du service public et compte tenu de l'importance des moyens humains et techniques à mettre en œuvre pour en garantir ce service, il est proposé, au vu du rapport joint sur le choix des modes de gestion, de renouveler la délégation par concession de services du Service Public d'assainissement collectif et, par conséquent, de lancer une consultation afin de choisir le futur concessionnaire.

Le concessionnaire aura en charge l'exploitation de l'ensemble du service, comprenant notamment :

- la gestion et continuité du service public de l'assainissement collectif (collecte et traitement),
- l'exploitation, entretien, surveillance, réparation et maintenance des installations,
- les relations avec les usagers et facturation,
- la gestion de crise et astreintes.

Les engagements du concessionnaire porteront sur les points suivants :

- Assurer l'exploitation du service d'assainissement à ses risques et périls,
- Assurer la continuité du service en toute circonstance, notamment en situation de crise. Il doit s'engager à intervenir dans un délai rapide qui sera précisé dans le cahier des charges (moins de 2 heures),
- Assurer la mise à jour de l'inventaire du patrimoine, recueil et valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- Maintenir et améliorer l'indice de gestion patrimonial tout au long du contrat,
- Percevoir la rémunération du service directement auprès des usagers,
- Percevoir, pour le compte de la commune la surtaxe permettant à celle-ci de faire face à leurs charges, notamment d'investissement,
- remettre chaque année à la commune un rapport technique et financier sur l'exploitation du service d'assainissement collectif.

La durée du futur contrat est envisagée sur 9 ans à compter du 1er janvier 2019.

Les prestations qui seront demandées au concessionnaire seront précisées dans le cahier des charges. Les candidats devront accepter ce cahier des charges dans son intégralité et en outre :

- Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la qualité du service rendu et maintenir en parfait état le patrimoine du service ;
- Proposer la tarification du service et son évolution pendant la durée du contrat.

Conformément aux stipulations de la loi n°93-122 du 29 Janvier 1993 modifiée sur la prévention de la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques, et codifiées dans les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifiés par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour décider du principe de cette concession (D.S.P.) du service public et permettre le lancement de la procédure de la consultation.

Compte tenu de ce qui précède,

Madame la Maire propose au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Le conseil municipal, vu la réglementation en vigueur, l'exposé ci-dessus et le rapport sur les différents modes de gestion du service d'assainissement collectif, à 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

Article 1 : Approuve le principe de la concession (DSP) du service public en vue de l'exploitation du service d'assainissement collectif sur le périmètre de la commune de GROSBREUIL.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la procédure de consultation, dans les conditions prévues par les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, modifiés par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58 , étant précisé qu'au terme de la procédure, le conseil municipal devra délibérer sur le choix du concessionnaire et sur le contrat retenu sur la base d'un rapport établi par la Maire et retraçant l'ensemble de la procédure suivie.

DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Election de la commission de concession DSP
-

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal en raison du projet de mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour le choix d'un contrat et d'une société pour la concession assainissement collectif.

Elle rappelle toutefois que les candidatures déposées sont les suivantes :

Membres titulaires :

1. Marc HILLAIRET
2. Frédéric CHAILLOU
3. Jean-François HAURAIX

Membres suppléants :

1. Bernard ALINCANT
2. Isabelle De ROUX
3. Jacques PERIDY

DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Droit de préemption urbain

Sans objet.

DEL. 11.06.2018 Communication

- Règlement pour la protection des données personnelles : désignation du délégué

En attente précisions de la CCVGL.

DEL. 11.06.2018 Enfance jeunesse

- Convention avec association la halte aux fripons

En attente du retour de l'Association Halte aux fripons

Questions diverses

- Calendrier des commissions
- Pour la procédure de concession assainissement, un conseil municipal aura lieu le 25 juin avant la réunion de travail, lors de laquelle l'ADMR viendra présenter un projet de micro crèche sur la commune.
- Une proposition de modification des horaires de la Mairie à partir du 1^{er} septembre 2018 sera présentée lors de la réunion de travail du 25 juin. Pour les mois de juillet et Août, la Mairie sera ouverte aux heures habituelles en semaine et les premiers samedi de chaque mois soit le samedi 7 juillet et 4 Août.
- L'agence immobilière Transaxia arrête son activité dans les locaux situés place de la poste près de la Maison du Patrimoine. Ces locaux d'une superficie de 40 m² sont disponibles à la location. Les personnes intéressées peuvent se présenter en Mairie.

Séance levée à 22h30.

Madame la Maire



Martine DURANT

LISTE DES DELIBERATIONS DU 11 JUIN 2018

1. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Travaux d'aménagement du centre bourg, secteur Mairie : Travaux complémentaires

2. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Travaux d'aménagement de la rue de Bretagne : Travaux complémentaires

3. DEL. 11.06.2018 Enfance jeunesse

- Interventions Musique et Danse pour l'année scolaire 2018-2019

4. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Subventions 2018 aux divers organismes et Contrat d'association 2018

5. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Acquisition d'un four pour le restaurant scolaire

6. DEL. 11.06.2018 Finances communales

- Prise en charge des frais pour le Commissaire enquêteur - Zone de loisirs

7. DEL. 11.06.2018 Aménagement du bourg

- Approbation du programme pour la construction de commerces et aménagement place des Meuniers

8. DEL. 11.06.2018 Aménagement du bourg

- Aménagement du bourg – secteur Mairie : actes de sous traitance pour les prestations de signalisation horizontale et verticale, Mur-espaces verts.

9. DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

10. DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Droit de préférence

11. DEL. 11.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Concession DSP du service public d'assainissement collectif de la commune : choix du mode de gestion

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	<i>Absente</i>
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	<i>Absente excusée</i>
MERLET Chloé	
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	